



Une politique éducative ne se résout pas à un exercice comptable

**16 500 suppressions de postes dans l'Education nationale, plus de 8 000 au ministère de la Défense, plus de 3 000 au Budget, etc.
Le gouvernement accélère sa course folle dans la destruction des services publics. Ce seront 150 000 emplois perdus d'ici 2013.**

Au nom du déficit budgétaire, ce sont des considérations comptables qui déterminent les lignes politiques du gouvernement à la place de la prise en compte des besoins sociaux de la population. Fillon déclarait en 2008 que l'état se trouvait en situation de faillite. Cela n'a pas empêché la poursuite des cadeaux fiscaux aux plus riches et la facturation des conséquences de la crise aux classes les plus modestes. En cinq ans les plus grandes entreprises françaises ont détruit près de 40 000 emplois tout en engrangeant des dizaines de milliards d'aides de l'Etat au détriment de notre protection sociale.

La loi de finances adoptée le 20 décembre dernier qui taille dans le vif en réduisant les budgets et les emplois dans la quasi-totalité des secteurs publics ne fera qu'aggraver la situation. Car l'objectif affiché est de réduire le déficit public de 60 milliards d'euros, de réduire les dépenses publiques de 5 % (7 milliards d'euros), de geler les dotations des collectivités territoriales

C'est dans ce but qu'a été mise en place la révision générale des politiques publiques : délocalisations, rationalisation des locaux, réduction des crédits, fusion de corps, etc. Dernier exemple en date, la volonté de transférer les « fonctions supports » des organismes de recherche ce qui se traduira par des suppressions d'emplois et des mobilités forcées.

Elle s'accompagne d'une réforme de la fiscalité locale, qui se traduit par la suppression de la taxe professionnelle et le conditionnement des dotations de l'Etat à la

réduction des dépenses et de l'emploi public local.

Elle remet en cause concrètement nos métiers.

La perte en terme d'efficacité de travail est déjà considérable : déprofessionnalisation des personnels, perte des savoir faire, désorganisation de l'Etat...

Dans nos secteurs ce sont en fait toutes les politiques d'accompagnement de la jeunesse qui sont remises en question favorisant de surcroît le renforcement de la ségrégation sociale ;

Dans l'éducation nationale, suppression de la carte scolaire, qui vide de leurs élèves nombre d'établissements, mesures de soutien scolaire hors de la classe et qui ne s'adressent qu'à un nombre limité d'élèves, mise en place des établissements CLAIR, transformation des cursus – Bac pro en 3 ans – sous couvert d'égalité des filières, réforme des programmes.

De plus, la politique de "non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite" contribuera à la poursuite de la dégradation des conditions de travail et d'étude. Tous les niveaux d'enseignement sont touchés, tous les personnels sont concernés. Ce sont les académies qui finaliseront le travail de coupe, en utilisant des « leviers d'action » tels que la taille des classes dans les écoles qui ne relèvent pas de l'éducation prioritaire, la scolarisation des enfants de deux ans, le dispositif de remplacement des enseignants absents, dans le premier degré...

Dans le milieu associatif, la diminution drastique des subventions de l'Etat semble condamner les associations à s'adresser à un nouveau public solvable ce qui nous éloigne des fondements de l'éducation populaire.

L'université connaît les mêmes dérives ; La formation de la jeunesse ne constitue plus un investissement pour la Nation mais un investissement individuel pour les étudiants et leurs familles.

Il est vrai que ces orientations rencontrent les souhaits du Medef qui ouvre un cycle pluriannuel de discussions, concernant notamment l'emploi des jeunes qui n'a pas abandonné sa volonté d'assujettir l'éducation à ses intérêts ; *« la recherche des modalités les plus opérationnelles pour faciliter et valoriser la mission du nouveau service public de l'orientation trouverait toute son utilité. Nous pourrions réfléchir ensemble aux voies les plus efficaces pour que l'exigence d'une meilleure orientation soit prise en compte aux divers niveaux du système éducatif, de l'école à l'université ».*

La révision générale des politiques publiques remet en cause concrètement nos statuts ainsi que nos garanties collectives.

Ainsi, le chantier à venir portera sur la disparition du statut général des fonctionnaires déjà fortement attaqué par la loi sur la mobilité d'août 2009. Malgré les démentis du premier ministre qui juge inopportun de débattre du statut de la fonction publique alors que le gouvernement s'attaque aux 35 heures, les expressions de C. Jacob sur *« la pertinence de l'embauche à vie des fonctionnaires »*, de J.F. Copé qui envisage *« des contrats d'objectifs sur cinq ou dix ans qui permettraient aux gens de passer du secteur public au secteur privé et vice versa »* ne sont pas innocents.

De fait, il s'agit surtout de supprimer l'indépendance des fonctionnaires vis à vis du gouvernement et les principes de neutralité et d'impartialité qu'ils doivent respecter en tant que serviteurs de l'Etat.

Ce bilan négatif est fortement ressenti par la population qui, à travers un récent sondage, désavoue l'action de l'Etat en matière de service public et considère, dans ce domaine, l'action sur l'emploi et l'éducation comme les deux axes prioritaires sur lesquels le gouvernement doit travailler.

Avec l'ensemble des organisations syndicales et des associations du secteur de l'Education, la FERC-CGT appelle à faire du 22 janvier 2011 un temps fort pour refuser la casse du service public d'éducation.



Bulletin de syndicalisation ou de contact

NOM.....Prénom.....
Adresse personnelle
Commune.....Code postal
e-mailTél
Etablissement
Commune..... Code postal.....

A retourner à Ferc-Cgt, case 544, 93515 Montreuil cedex Tel : 01 48 18 82 44
Fax : 01 4988 07 43 - e-mail : ferc@cgt.fr - internet : www.ferc.cgt.fr

Montreuil, le 17 janvier 2011